



Résidence Le Temps des Roses

89-91 rue Jean Jaurès – 94 700 MAISONS-ALFORT

Tél. 01 43 53 50 50

roses-alfort@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du **01/01/2020**

2020 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle*

* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

Chambres individuelles

Essentielle	106.50 € / jour	Chambres
Confort	114.00 € / jour	Chambres

Chambres doubles

Chambre double	96.20 € / jour	Chambres
Couple en chambre double	87.10 € / jour	Chambres

Tarifs spécifiques

Tarif court séjour** Majoration de 10%

**Court séjour, une majoration de 10% est appliquée pour tout séjour inférieur ou égal à 3 mois, renouvelable une fois

Tarifs afférents à la Dépendance* - Arrêté du 08/03/2019

GIR 1 et 2	21.62 € / jour
GIR 3 et 4	13.72 € / jour
GIR 5 et 6	5.82 € / jour

* Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

Forfait entretien linge personnel au mois	112€ / mois
Kit produit de toilette	22.50 € / mois
Abonnement téléphonique (Tranquillité)	15.30 € / mois

Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Coiffeur	Voir tarifs affichés
Pédicure	Voir tarifs affichés
Tarification à la minute	Voir tarifs affichés
Le repas invité adulte	12.00 € / repas

Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 4.83 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie